Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Préavis N° 14-2026

Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir l'accord pour la réfection complète de la piste d'athlétisme du Collège du Martinet selon la convention portant sur les bâtiments scolaires adopté par le Conseil Intercommunal dans sa séance du 30 juin 2010.

1. Préambule

La piste d'athlétisme située sur le site du Martinet à Rolle constitue une infrastructure extérieure importante permettant de diversifier les activités d'éducation physique des élèves de l'établissement scolaire primaire et secondaire du Martinet. Lorsque les conditions météorologiques le permettent, elle offre également un espace supplémentaire pour la pratique sportive et contribue à pallier, de manière partielle, le manque d'heures de gymnastique auquel sont confrontés les élèves de l'établissement des Buttes.

La qualité, la sécurité, la durabilité et l'attractivité de ces installations sont essentielles pour permettre un usage sûr et continu.

La piste actuelle, construite avant 2009, arrive au terme de son cycle de vie estimé à une quinzaine d'années. La réfection complète est nécessaire pour garantir la conformité avec les normes de sécurité SUVA, du bureau de Prévention des Accidents et de l'OFSPO (Office Fédéral du SPOrt), les standards d'éclairage modernes et les exigences environnementales cantonales.

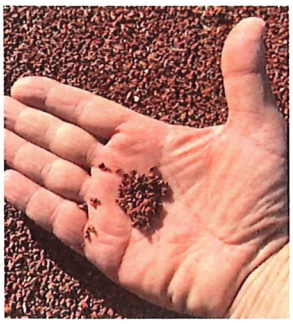
Le projet vise une approche globale, incluant la piste, les équipements mobiles (caissons de saut) et l'éclairage, afin de moderniser l'infrastructure et d'offrir une installation durable et sûre pour les élèves pour les 15 prochaines années.

2. Situation actuelle

L'analyse du terrain confirme que l'infrastructure est en fin de vie.



Le support bitumineux est délité. Plusieurs réparations locales ont été réalisées ces dernières années, mais elles se révèlent de courte durée et peu efficaces. Les plaques de revêtement se soulèvent par endroit, créant des risques de trébuchement, particulièrement par faible luminosité. La cristallisation de la gomme transforme la piste en surface dure, provoquant des pathologies articulaires chez les élèves en pleine croissance.



Le liant chimique du revêtement synthétique ayant disparu, la piste se dégrade rapidement. Un simple passage de la main ou une foulée libère une poignée de granulats rouges. Ces granulats libres en surface constituent un facteur d'instabilité dangereux pour les coureurs.

Le revêtement souple présente des arrachements complets ainsi qu'un effritement prononcé (nids-de-poule) le long des couloirs de course. Les rustines et pièces posées précédemment se décollent à leur tour, démontrant que les réparations localisées ne constituent plus une solution durable.







Sur des zones étendues, le revêtement synthétique s'est intégralement désolidarisé de son support. Les lés de caoutchouc rebiquent, créant des obstacles invisibles et dangereux.



La couche de revêtement synthétique se détache manuellement de l'enrobé. La présence de végétation atteste d'une infiltration d'eau stagnante permanente qui détruit le liant.



Les caissons métalliques protégeant le tapis de saut en hauteur et le bac de saut en longueur sont extrêmement lourd, et dangereux lors de leur manipulation. Ils présentent un risque d'écrasement et de coincement lors de leur manipulation sur un sol irrégulier. Leur trajectoire est souvent instable, rendant l'usage dangereux.



Le système d'éclairage utilise des ampoules au sodium qui sont très énergivore par rapport aux systèmes à LED. De plus, ces ampoules deviennent introuvables sur le marché en lien avec les normes écologiques.

3. Besoins

Pour rétablir un environnement de pratique conforme et moderne, le projet se divise en plusieurs actions :

a. Réfection totale de la piste d'athlétisme. Rabotage complet de l'ancien revêtement et du fond bitumeux. Réfection du drainage et des caniveaux. Repose du fond bitumeux et du revêtement sportif en caoutchouc conforme à la norme EN 14877 ainsi que son marquage.

b. Sécurisation du caisson du saut en hauteur par l'installation d'un rail de guidage pour garantir un coulissement fluide, empêchant le caisson de partir de travers et ainsi de réduire le risque d'écrasement.

c. Suppression définitive du caisson métallique du saut en longueur et remplacement par une bâche de protection haute résistance, plus légère, sans risque de blessure à la manipulation et facilitant l'entretien du bac à sable.

d. Remplacement des luminaires au sodium par des projecteurs LED haute performance permettant une réduction de la consommation électrique de 50% et d'améliorer la quantité de lumière en évitant un éblouissement pour le voisinage. Maintenance quasi nulle pour les 15 prochaines années.

Au vu de la dégradation avancée de l'infrastructure et de l'inefficacité des réparations ponctuelles réalisées ces dernières années, une réfection complète apparaît comme la seule solution durable.
La réfection projetée permettra ainsi de garantir une infrastructure sportive de qualité, conforme aux exigences actuelles en matière de sécurité et d'exploitation en tenant compte des recommandations du canton et des recommandations de Swiss Athletics. (https://www.swiss-athletics.ch/fr/competitions/support-de-competition/service-dhomologation/). En remplaçant une installation fortement dégradée par un équipement neuf

et conforme, elle supprimera les défauts de l'ouvrage et offrira aux utilisateurs une installation durable pour les quinze prochaines années.

L'ajout d'une couche de finition structurée Roma transforme l'infrastructure en une surface perméable et polyvalente, adaptée à la fois aux jeux de balle et à l'athlétisme d'entraînement ou de compétition. Contrairement à une surface lisse standard, ce revêtement projeté apporte la résistance mécanique nécessaire pour autoriser l'usage de chaussures à pointes. Il agit comme une couche de protection face aux sollicitations mécaniques répétées, tout en améliorant l'accroche et la sécurité anti-glissement pour la pratique scolaire et sportive.

4. Coûts et ligne budgétaire

Les coûts correspondent à la réfection complète du sol bitumeux et du revêtement caoutchouteux.

Piste d'athlétisme		
Description	**Quantité**	**Montant CHF**
Travaux préliminaire	1	87'566.00
Canalisation	1	12'210.00
Construction	1	32'910.00
Infrastructure	1	195'808.00
Marquage	1	11'785.00
Equipement sportif	1	15'925.00
Plus-value Roma	1	13'683.00
Divers et imprévu (10%)	1	36'988.00
Total brut		**406'875.00**
TVA 8.1%		32'956.90
TOTAL TTC		**439'831.90**

Luminaires		
Description	**Quantité**	**Montant CHF**
Travaux préliminaire	1	2'380.00
Infrastructure	1	32'205.00
Divers et imprévu	1	3'458.00
Subvention possible (30%)	1	-9'980
Total brut (sans subvention)		**38'043.00**
TVA 8.1%		3'081.50
TOTAL TTC		**41'124.50**

Récapitulatif		
Description	**Quantité**	**Montant CHF**
Piste d'athlétisme	1	439'831.90
Luminaire	1	41'124.50
TOTAL TTC		**480'956.40**

TOTAL ARRONDI TTC		**CHF 481'000.00**

Financement
Le CoDir demande l'autorisation de contracter un emprunt de CHF 481'000.- aux conditions les plus favorables. Sur la base d'un taux d'intérêt de 1.5%, les charges financières pourraient s'élever à CHF 7'215.- par année.

Amortissement
Le montant final sera amorti selon les critères MCH2 sur 10 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné. La charge d'amortissement sera de CHF 48'100.- pour une année complète.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la/des commission/s concernée/s.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis n°14-2026 Demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la piste d'athlétisme ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 481'000.- TTC pour la réfection de la piste d'athlétisme ;
- D'autoriser le Comité de Direction de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 5 octobre 2026.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Sylvie Mery
Présidente

Enfance & Jeunesse
Comité de direction ENFANCE & JEUNESSE

Isabelle Houmard
Directrice Générale